

## Fiche procédure lycée : Affectation en 1<sup>re</sup> Technologique

### Principes généraux

**AFFELNET** Lycée intègre l'offre de formation dans les séries de 1<sup>re</sup> technologique dans les lycées publics

→ Séries de 1<sup>re</sup> technologique (1<sup>re</sup> STI2D, 1<sup>re</sup> STL 2 spécialités, 1<sup>re</sup> STMG, 1<sup>re</sup> ST2S, 1<sup>re</sup> STHR, 1<sup>re</sup> STAV, 1<sup>re</sup> STD2A)

AFFELNET Lycée n'intègre pas l'offre de formation dans les séries de 1<sup>re</sup> technologique dans les lycées privés sous contrat et dans les lycées agricoles publics et privés. *À l'exception de l'affectation en 1<sup>re</sup> STAV des élèves non scolarisés au lycée agricole Émile Boyer de La Giroday.*

\*\*\*\*\*

**Affectation prioritaire des élèves montants de 2<sup>de</sup> générale et technologique** dans les séries de 1<sup>re</sup> technologique.

\*\*\*\*\*

#### **Zone de rattachement pour les séries 1<sup>re</sup> STMG - STI2D - STL - ST2S**

*Les élèves scolarisés en 2<sup>de</sup> GT dans un établissement n'offrant pas la série de 1<sup>re</sup> technologique demandée seront affectés dans un établissement de la zone de rattachement élargie avec le même rang de priorité que les élèves de 2<sup>de</sup> GT originaires de ce même établissement.*

\*\*\*\*\*

**Elèves originaires d'un lycée privé sous contrat de l'académie de La Réunion :** procédure identique à celle appliquée pour les élèves originaires des établissements publics.

### 1/ LES NOTES

#### Formation avec barème SANS NOTES

> 1<sup>re</sup> STD2A

#### Formations avec barème AVEC NOTES

> 1<sup>re</sup> STI2D - 1<sup>re</sup> STL (2 spécialités) - 1<sup>re</sup> STMG - 1<sup>re</sup> ST2S - 1<sup>re</sup> STAV - 1<sup>re</sup> STHR

Les notes sont saisies manuellement par les établissements d'origine dans AFFELNET.

Selon la classe d'origine, ces saisies concernent 5 à 8 disciplines :

		<i>Report des moyennes annuelles de l'année en cours (notes de 2<sup>de</sup> GT pour les élèves de 1<sup>re</sup>)</i>							
		Français	HG	Maths	LVA	LVB	PC	SVT	EPS
Origine	2 <sup>de</sup> GT 1 <sup>re</sup> G / 1 <sup>re</sup> T								
	<i>Report des moyennes annuelles de l'année en cours - au moins pour les 5 disciplines obligatoires*</i>								
	2 <sup>de</sup> Pro Tale CAP 1 <sup>re</sup> Pro	Français	HG	Maths*	LVA*	LVB <i>Si évaluée</i>	PC <i>= Prévention santé, environnement</i>	SVT <i>Si évaluée</i>	EPS <i>Si évaluée</i>

Élèves de MODAL : Saisie selon la classe d'origine fréquentée

**Mettre la mention NN (Non noté) UNIQUEMENT si l'élève n'a pas de moyenne annuelle pour la matière.**

⚠ Pour être prise en compte dans le barème, une discipline doit impérativement être renseignée.

⚠ Dans ce contexte, vous veillerez à **renseigner systématiquement TOUTES LES MOYENNES ANNUELLES des élèves de 2<sup>de</sup> GT et 1<sup>re</sup> générale ou technologique qui demandent une formation avec barème avec notes.**

Des coefficients sont appliqués aux disciplines renseignées. Une pondération des évaluations peut être appliquée en cours de traitement, en fonction de la formation d'origine.

### 2/ AVIS PEDAGOGIQUE dans le cadre d'une passerelle vers une 1<sup>re</sup> T (dossier 3) :

L'avis émis par l'établissement d'origine conditionne strictement la demande d'affectation.

> Saisie de l'**avis d'orientation origine** par l'établissement d'origine

Très favorable (1250) / Favorable (700) / Sans opposition (100)

Rappel : AUCUNE SAISIE DANS AFFELNET des vœux associés à un AVIS DEFAVORABLE

### 3/ « AFFECTATIONS PRIORITAIRES » – situations exceptionnelles

Certaines demandes peuvent faire l'objet de l'attribution d'une bonification exceptionnelle ou d'une affectation hors barème.

#### ▪ **Cas médicaux et sociaux**

> Fiche procédure lycée : Examen des demandes nécessitant une attention particulière

### Éléments de barème

<p><b>Eléments de barème</b> (Suite)</p>	<p>▪ <b>Sportifs de haut niveau : liste ministérielle ou projets de performance fédéraux (PPF)</b>  <i>Sports et établissements concernés :</i>  - Lycée Lislet Geoffroy : Judo - Pelote Basque - Handball - Natation - Athlétisme - Rugby  - Lycée Jean Hinglo : Football - Handball  - Lycée Evariste de Parry : Surf - Natation  - Lycée Bel Air : Canoë Kayak  - Lycée Gérard Ethève (ex Stella) : Escalade  - Lycée Jean Joly : Gymnastique  - Lycée Louis Payen : Natation  - Lycée Pierre Poivre : Lutte</p> <p>Les élèves sont <u>sélectionnés par les ligues sportives</u></p> <p>La liste des élèves retenus (ou état néant) est adressée <b>au plus tard vendredi 30 mai 2025</b>, à la DRAIO, par le chargé de mission suivi scolaire sportif haut niveau du CREPS.</p> <p>Le barème est bonifié sous réserve que le barème initial assure une affectation dans la série ciblée.</p> <p>▪ <b>Redoublement dans le même établissement et dans la même formation</b></p> <p>Une bonification est accordée aux élèves de 1<sup>re</sup> Technologique qui demandent à redoubler dans la même formation dans leur établissement.</p>
<p><b>Demandes de changement d'établissement</b> &gt; Déménagement &gt; Retour sur zone de rattachement</p>	<p><b><u>Déménagement / Retour sur zone de rattachement</u></b></p> <p>Quand un déménagement a eu lieu en cours d'année ou pour tout autre motif dûment motivé, une bonification peut être accordée à l'élève pour lui assurer sa priorité géographique sur sa zone de rattachement.</p> <p> Cette bonification est saisie manuellement dans Affelnet par la DRAIO si et seulement si le changement de domicile ou la demande de retour sur le lycée rattaché à l'adresse de l'élève lui est signalé.</p> <p>- En cas de changement de domicile survenu durant l'année de 2<sup>de</sup> GT ou devant survenir pendant l'hiver austral, le chef d'établissement vérifie l'authenticité du changement (pièces justificatives) et procède aux modifications nécessaires dans la base élèves et/ou dans AFFELNET.</p> <p>- L'établissement d'origine saisit un ou des vœu(x) dans le lycée correspondant à la nouvelle adresse (lycée de la zone de rattachement).</p> <p>Le chef d'établissement d'origine valide la demande au vu des justificatifs probants et transmet la demande à la DRAIO – par mail - <b>au plus tard le 30 mai 2025</b> :</p> <p>&gt; <a href="#">Formulaire de demande de changement d'établissement en classe de première</a></p>
<p><b>Formations à recrutement académique</b></p>	<p><b>1<sup>re</sup> STD2A (Barème sans notes)</b> : Affectation prioritaire des élèves qui auront suivi l'enseignement « Culture création design » en 2<sup>de</sup> GT.</p> <p>&gt; Les autres candidats complètent le <a href="#">dossier de candidature 1re STD2A</a> et transmettent leur dossier au lycée Ambroise Vollard <b>au plus tard vendredi 30 mai 2025</b>.</p> <p><b>POINT DE VIGILANCE</b> : Il est recommandé de saisir ce vœu en rang n°1 pour optimiser les chances d'y être affecté.</p> <p><b>1<sup>re</sup> STHR</b> : Affectation prioritaire des élèves qui ont suivi la 2<sup>de</sup> STHR.</p> <p>&gt; Les autres élèves sont affectés sur barème avec notes et dans la limite des places disponibles.</p> <p><b>1<sup>re</sup> STAV</b> : Affectation prioritaire des élèves du lycée Emile Boyer de la Giroday qui ont suivi l'enseignement « écologie, agronomie » en 2<sup>de</sup> GT.</p> <p>&gt; Les autres élèves sont affectés sur barème avec notes et dans la limite des places disponibles.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>Jeudi 24 avril 2025</b> : Ouverture de la saisie AFFELNET</p> <p><b>Lundi 26 mai 2025</b> : Commissions situations médicales et situations sociales exceptionnelles</p> <p><b>Vendredi 30 mai 2025</b> : Envoi des <a href="#">formulaire de changement d'établissement</a> à la DRAIO</p> <p><b>Mardi 10 juin 2025 à 10h00</b> : Fermeture de la saisie AFFELNET</p> <p><b>Vendredi 27 juin 2025 matin</b> : Mise à disposition des résultats de l'affectation aux établissements</p> <p><b>A partir du vendredi 27 juin 2025 16h30</b> : Diffusion des résultats de l'affectation aux familles et ouverture du téléservice « inscription en ligne »</p> <p><b>Du lundi 7 juillet 8h30 au mardi 8 juillet 2025 16h00</b> : Saisie des vœux pour le Tour Suivant n°1</p> <p><b>Jeudi 10 juillet 2025</b>: Diffusion des résultats du Tour Suivant n°1</p>
<p><b>Point de vigilance / conseils</b></p>	<p>→ Sensibiliser les équipes éducatives à l'importance des évaluations (notes et avis) dans l'affectation quand celles-ci sont prises en compte dans le barème.</p> <p>→ La capacité d'accueil est contrainte dans les 1<sup>res</sup> de séries technologiques, conseiller à tous les élèves d'élargir leurs demandes.</p>